

*Jean Claude LOSTE, Géomètre Expert DPLG honoraire
663, Avenue Brémontier, 40150 – HOSSEGOR
TEL: 05 58 43 91 21 - PORT: 06 60 62 93 80 – email: clo-loste@wanadoo.fr*

ANNEXE 1

Compte rendu de la réunion du 23/01/2019

V/Réf:

N/Réf: EP 18066

*Objet: Enquête publique sur la
Révision du PLU de Saint-Etienne de
Baïgorri*

Monsieur Arhancet

j.arhancet@communauté-paysbasque.fr

Hossegor le: 25/01/2019

1/ Compte rendu de la réunion du 23/01/2019

Lieu : Mairie de Saint Etienne de Baïgorri

Heure : 10h

Présents :

- Jean Claude Loste : commissaire enquêteur
clo-loste@wanadoo.fr
- Arhancet Jérôme : Responsable urbanisme de la Communauté
d'Agglomérations du Pays Basque
j.arhancet@communauté-paysbasque.fr
- Coscarrat Jean Michel : Maire
- Ithuruburua Daniel : adjoint
- Olçomendy Peio : secrétaire de mairie
- Mme Larue Cécile : DGS de la mairie
mairie.baigorri@orange.fr
-

Ordre du jour

Organisation générale de l'enquête publique

Objet de la révision :

Sur demande du CE, M. le maire expose :

- La révision a pour objet de mettre le PLU en conformité avec les lois Grenelle
- Finaliser l'emplacement d'une zone d'activité
- Arrêter les emplacements de STECAI (classées zone U)
- Divers...

Il signale que lors de la procédure de concertation, un courrier de la SEPANSO représentant Mme Darrouzet et Mme Schneider sont arrivés trop tard et seront transmis au CE par mail.

Demandes du CE :

M. Loste prend connaissance du plan de zonage et remarque que sa lecture serait plus aisée si certaines indications le complétaient notamment les voiries (RD, VC..)
Il lui est répondu (M. Olçomendy) qu'un plan plus précis lui sera communiqué pour lui faciliter la visite des lieux.

Concernant le dossier d'enquête il demande à M. Arhancet de présenter deux dossiers :

1/ Dossier technique du PLU

2/ Dossier administratif comprenant :

- Arrêté ordonnant l'enquête
- Délibération mettant en œuvre la révision et arrêtant les modalités de la concertation
- Bilan de la concertation
- Délibération arrêtant le PLU et débat sur le bilan de la concertation.
- Publicité et affichages (certificat du maire, publicité dans la presse)
- Registre d'enquête

Précisions apportées par M. Arhancet :

La mise à disposition du dossier et la consultation du public seront faites de manières différentes :

Format papier : dépôt des pièces du dossier en mairie

Format dématérialisé : Dossier consultable par internet, observations par mail et registre dématérialisé géré par une société spécialisée (En principe sté Préambule)

Les observations reçues sous forme numérique seront retransmises au CE au fur et à mesure de leur réception sur son adresse dédiée :

jcl.commissaire-enqueteur@orange.fr

Fin de la réunion : 12h.

JC Loste

2/ Observations complémentaires du CE faisant suite à la réunion

En ce qui concerne les compléments à apporter au dossier technique, le CE préconise :

Compléter le fond de plan avec les éléments suivants :

- Couche voirie : tracé et dénomination (RD, VC...)
- Couche cadastre : quartiers ou lieudits, n° de parcelles.

Ces éléments facilitent grandement le repérage des terrains sur le plan et sur les lieux.